

La Creuse au Sénat

LETTRE D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°3 - FÉVRIER 2013

Editorial

Le Sénat au service du redressement de la France

Le 25 septembre 2011, le Sénat connaissait enfin l'alternance, si nécessaire à la démocratie, et portait quelques jours plus tard Jean-Pierre Bel à sa présidence. Au printemps 2012, une majorité de Français est venue confirmer ce changement en élisant François Hollande Président de la République, et en lui donnant une large majorité à l'Assemblée nationale. Conscient de la responsabilité qui lui avait été conférée par ces votes, le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault a engagé sans tarder des réformes urgentes.

Il était en effet nécessaire d'agir au plus vite: agir contre la crise, agir contre le chômage, agir contre la dette. La Cour des Comptes a démontré que, malheureusement, le précédent Gouvernement n'avait pas fait le nécessaire pour redresser notre pays. Le chantier est immense : chacun, qu'il soit élu national ou local, jeune ou vieux, salarié ou chômeur, en est conscient, et veut réaliser les efforts que cela peut impliquer.

Il y a tant à faire aujourd'hui pour assurer à nos enfants une vie meilleure que la nôtre ; nous sommes persuadés cependant que le pays est sur la bonne voie. Depuis le mois de juillet, les sénateurs, dans des circonstances parfois très difficiles, se sont attachés à soutenir l'action du Gouvernement, qui a déjà porté ses fruits : sauvegarde de la zone euro, rétablissement des comptes publics, vote du pacte de compétitivité, taxation des revenus du capital au même niveau que ceux du travail, retraite à soixante ans pour ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Tout, loin s'en faut, n'a pas été parfait, mais le bilan est réel, et il est positif. Le changement a été engagé et se poursuivra. Cela passe avant tout, et c'est là le grand objectif de l'année qui vient, par la lutte contre le chômage. La création des emplois d'avenir va permettre à nos jeunes concitoyens les plus en difficulté d'entrer dans la vie active, d'avoir un salaire, de payer un logement... : il n'est rien de plus précieux. Bientôt, les

contrats de génération seront mis en place: beau symbole que ce système qui liera jeunes et seniors dans l'emploi.

Soyez certains qu'à Paris comme en Creuse, nous serons attentifs à ce que les réformes voulues par François Hollande puissent être mises en œuvre au cours de ce mandat. Nous nous attacherons également, comme nous l'avons toujours fait, à défendre la ruralité et ses élus. Les États généraux de la démocratie territoriale ont ainsi été un grand moment de l'année écoulée : il s'agit maintenant de leur donner un prolongement concret. Le journal que vous recevez aujourd'hui revient largement sur la politique menée en faveur des collectivités et des élus.

Nos équipes et nous-mêmes nous tenons à votre disposition pour évoquer les sujets présentés dans cette publication.

Bien cordialement.

Renée Nicoux et Jean-Jacques Lozach



Photo Sénat

Des parlementaires au service de votre territoire

Jean-Jacques LOZACH

Membre de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication

Membre de la commission des Affaires européennes

Rapporteur sur le budget de la mission « Sport »

Président du groupe d'études sur les pratiques sportives

Renée NICOUX

Vice-présidente de la commission des Affaires économiques

Rapporteur pour avis sur le budget de la mission « Agriculture, pêche, alimentation et affaires rurales »

Présidente du groupe d'études « Économie agricole et alimentaire »

Membre du Conseil d'administration de FranceAgriMer



Retrouvez toute l'actualité du Sénat,
les dossiers législatifs, les rapports
parlementaires, des vidéos...
sur www.senat.fr



Photo Sénat

Renée NICOUX

Un engagement pour nos territoires ruraux

L'année 2012 aura été marquée par deux grandes échéances électorales qui auront bouleversé le paysage politique de notre pays. Ces élections auront également perturbé nos travaux parlementaires. En effet, durant les trois mois de campagne, le Parlement a dû interrompre l'examen des textes de loi en séance publique afin de ne pas interférer avec les débats nationaux.

Pour autant, cette période a été propice à des travaux de fond, nécessitant du temps et de la réflexion. Ainsi, j'ai pu préparer et présenter quatre rapports parlementaires portant sur l'agriculture, l'aménagement de notre territoire ou encore le dynamisme économique, sujets qui me tiennent particulièrement à cœur et qui concernent souvent notre territoire. En outre, j'ai participé activement aux travaux du groupe socialiste en cosignant de nombreux textes de lois. Je vous propose un aperçu de mes travaux de cette année passée.

Présentation de plusieurs rapports :

Janvier 2013 : Rapport fait au nom de la Délégation à la Prospective du Sénat sur « l'avenir des campagnes »

Décembre 2012 : Rapport pour avis présenté au nom de la commission des Affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 2013 pour les crédits de la mission « Agriculture, Alimentation, Forêt et Affaires rurales »

Juillet 2012 : Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires économiques intitulé « L'Allemagne : une réussite économique, à quel prix ? »

Février 2012 : Rapport d'information fait au nom de la commission de l'Economie, du développement durable et de l'aménagement du territoire sur « La Corée du Sud : richesse d'un pays développé, dynamisme d'un pays émergent »

Dépôt de plusieurs questions écrites dont :

Education

- sur l'avenir du lycée des métiers du bâtiment de Felletin notamment suite à la présentation de la nouvelle carte scolaire du Limousin pour la rentrée 2012

- sur l'enseignement de l'Histoire-géographie en classes de premiers et de terminale

Énergie

- sur l'avenir de la filière amont du photovoltaïque,

- sur les inquiétudes des petits producteurs d'hydroélectricité à l'approche du terme du contrat de rachat de leur production par EDF en 2012.

Forêt et filière bois

- sur les suppressions de postes au sein de l'Office national des forêts dans le département de la Creuse

- sur la nécessité de mettre en œuvre une politique forestière ambitieuse.

Agriculture

- sur les inquiétudes de la filière apicole suite à la levée du moratoire interdisant la culture du maïs génétiquement modifié MON 810 en France.

Emplois

- sur l'avenir de France 3 Pôle Sud Ouest suite à l'annonce d'un plan d'économie en septembre 2012

Interventions parallèles :

Economie

Courrier à la ministre chargée du commerce et de l'artisanat sur l'importance du FISAC dans les démarches collectives territorialisées, et les délais de paiement de l'État

Territoires de montagne

Co-signature d'amendements sur le découpage des cantons et la prise en compte des zones de faible densité, comme les zones de montagne

Un rapport pour l'avenir de nos campagnes

Le 22 janvier dernier, après un an de travaux, j'ai présenté un rapport sur « l'avenir des campagnes » devant la délégation à la prospective du Sénat. Co-rédigé avec mon collègue sénateur du Jura, Gérard Bailly, il pose les bases d'une authentique politique structurelle en faveur des territoires ruraux les plus menacés.



Partant du constat que les tendances actuelles d'évolution de nos campagnes étaient plus qu'inquiétantes, nous formulons une série de propositions pour éviter une rupture définitive qui serait fatale à l'équilibre et la cohésion territoriales. A cet effet, nous identifions 4 leviers d'équilibre pour nos territoires en matière de gouvernance, de services et équipements publics, de mobilités et de réseaux numériques. Sur chacun d'entre-eux, nous faisons des préconisations précises qui profiteront à l'industrie, l'agriculture, le logement, l'environnement, le tourisme et la culture de nos territoires. Ce rapport vient ainsi alimenter les débats et réflexions engagées sur le sujet, notamment en vue du futur projet de loi sur l'égalité des territoires actuellement en préparation.

@ <http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-271-notice.html>

Coprésidence du Club interparlementaire « Produire en France »



En avril, j'ai accompagné, avec deux autres parlementaires, la fondation du Club Produire en France.

Ce groupe de réflexions rassemble des acteurs privés et publics autour d'une même ambition : favoriser le développement de la production en France. Il répond à une véritable attente sociétale. Nos concitoyens sont en effet de plus en plus demandeurs en matière de traçabilité des produits, de respect de normes sanitaires, sociales ou environnementales et bien évidemment de qualité. Beaucoup commencent d'ailleurs à prendre conscience de leur pouvoir économique en tant que consommateurs.

C'est pourquoi, il m'a semblé utile de participer au lancement de ce Club dont l'objectif est d'être un lien permanent entre les entreprises qui fabriquent en France et les parlementaires afin de préparer les réformes à venir. A cette fin, nous organisons régulièrement des rencontres et des débats.

Présidence du groupe d'études sénatorial sur l'économie agricole et alimentaire

Dans le cadre de la recomposition des instances du Sénat au début de l'année 2012, j'ai été élue Présidente du groupe d'études « Économie agricole et alimentaire » pour la période 2011-2014. Ce groupe de travail, composé de près de 80 sénateurs, a vocation à analyser l'ensemble des questions économiques qui touchent le secteur agricole et agro-alimentaire. Pour mener à bien nos travaux, nous réalisons régulièrement des auditions et des rencontres avec les représentants du monde agricole, les professionnels du secteurs ou encore les syndicats. Nous assurons ainsi une veille juridique et technique afin de nourrir nos réflexions et apporter aux parlementaires une expertise utile lors des débats.

Présentation d'un rapport intitulé « L'Allemagne: une réussite économique, à quel prix? »

En mars 2012, dans le cadre de la Commission des Affaires économiques du Sénat, j'ai participé à un déplacement d'une délégation de cinq sénateurs en Allemagne afin d'étudier la situation économique de notre voisin européen. Dans un rapport rendu au mois de juillet 2012, nous faisons un certain nombre d'observations sur la situation en dressant un bilan partiel de la situation économique, industrielle et agricole Outre-Rhin. Le bilan que nous tirons est très partagé. En effet, si nous pouvons nous inspirer d'un modèle économique performant, orienté vers les hautes technologies et l'exportation, il faut néanmoins savoir que les réformes sociales menées ces dernières années ont très clairement dégradé les conditions de travail des salariés allemands. En outre, elles ont contribué à un accroissement des inégalités sociales et géographiques.

Ce travail rappelle ainsi la nécessité de cesser d'ériger constamment notre voisin européen en modèle. Comme tout système, celui de l'Allemagne est imparfait et nous devons en tirer les enseignements. C'est seulement fort de nos expériences communes, de nos réussites comme de nos échecs, que nous réussirons à bâtir une société plus durable et performante.

Une mobilisation aux côtés du LMB

Le début de l'année 2012 a été marqué, en Creuse comme ailleurs, par la présentation des nouvelles cartes scolaires. A cette occasion, nous avons été nombreux à nous mobiliser pour nous opposer à des suppressions de postes et de formations dans notre académie. Ce fut notamment le cas pour le lycée des métiers et du bâtiment de Felletin.



C'est ainsi qu'aux côtés des enseignants, personnels, élèves, professionnels du bâtiment, habitants et élus, nous avons mené plusieurs actions en janvier dernier visant à faire reconnaître sa spécificité. En rencontrant le Recteur d'académie ou en interpellant le Ministre de l'éducation nationale de l'époque, j'ai ainsi pu me faire le relais de la voix des creusois qui ne voulaient pas voir remettre en cause les fondements même d'un établissement centenaire. Je me félicite, pour notre territoire et nos enfants, que cette mobilisation citoyenne ait porté ses fruits avec le maintien des formations initialement menacées, comme le Bac Pro Arts de la pierre.



Un budget agricole qui préserve les grands équilibres

Pour la deuxième année consécutive, j'ai été désignée rapporteur pour avis au nom de la commission des Affaires économiques sur le budget de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour 2013.

Dans le contexte économique difficile que nous traversons, les crédits de cette mission ont dû participer à l'effort de redressement nécessaire de nos finances publiques en enregistrant une baisse de 3%. Pour autant, cette diminution n'a pas été synonyme de rupture car le Ministre de l'agriculture a fait en sorte qu'elle préserve les grands équilibres et ne vienne pas pénaliser des secteurs agricoles déjà en crise.

C'est pourquoi, les principaux dispositifs fiscaux de soutien ont été sauvegardés : maintien des aides à l'élevage et à l'installation, soutiens à l'agriculture « bio », exonération foncière sur les propriétés non bâties... Les fonds destinés à la sécurité sanitaire ont même enregistré une hausse.

En conséquence, j'ai salué dans mon rapport un budget responsable et équilibré qui, tout en prenant en compte l'impératif de redressement de nos comptes publics, vient reconduire la plupart des enveloppes budgétaires et mécanismes fiscaux dont bénéficie notre agriculture.

Jean-Jacques LOZACH

Une présence active
sur tous les sujets au Sénat
au service de la Creuse et des Creusois



Photo Rémi Desclaux

Les parlementaires socialistes ont connu au printemps dernier un bouleversement salutaire : après plusieurs années passées dans l'opposition au Gouvernement, ils ont rejoint les rangs de la majorité. Le Sénat avait amorcé le mouvement dès septembre 2011, et il peut maintenant compter sur l'appui de l'Élysée et de l'Assemblée nationale.

Exercer le pouvoir, c'est en accepter les responsabilités : comme beaucoup de mes collègues de la majorité, j'ai été chargé au cours des derniers mois de rédiger plusieurs rapports, notamment sur des textes suivis par la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication, dont je suis membre. Mon travail au Sénat va cependant au-delà des problématiques de cette commission : très régulièrement, j'interroge le Gouvernement, via des courriers ou des questions écrites, sur des sujets essentiels pour nos territoires : la vie des collectivités locales, l'avenir de l'agriculture, l'emploi, l'éducation... C'est un aperçu de ce travail qui vous est présenté ci-dessous.

Collectivités et territoires

Question orale au ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'orientation de la politique des transports en matière de grandes infrastructures ferroviaires (JO du 1er novembre 2012 ; séance du 15 janvier 2013) ;

Question écrite au ministre de l'économie et des finances sur l'impact de la réforme de la gestion du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (JO du 6 septembre 2012) ;

Présentation du rapport pour avis au nom de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication sur la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales (séances du 15 février 2012 et du 24 octobre 2012) ;

Question écrite au ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique sur l'alimentation du fonds d'aménagement numérique des territoires (JO du 8 décembre 2011) ;

Agriculture et Economie

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'impact des OGM sur l'apiculture (JO du 23 février 2012) ;

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le développement du virus de Schmallenberg (JO du 5 avril 2012) ;

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le développement de la filière bois (JO du 6 septembre 2012) ;

Question écrite à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la politique de relance de la filière photovoltaïque (JO du 6 décembre 2012) ;

Question écrite au ministre de l'économie et des finances sur l'augmentation de la cotisation foncière des entreprises en 2012 (JO du 6 décembre 2012) ;

Droits sociaux

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'avenir du programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis (JO du 6 septembre 2012) ;

Question écrite au ministre chargé des anciens combattants sur la situation des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre (JO du 29 novembre 2012) ;

Question écrite au ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de l'AFPA (JO du 6 décembre 2012) ;

Culture et sport

Question orale au ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la tapisserie d'Aubusson (JO du 15 décembre 2011 ; séance du 7 février 2012) ;

Question écrite à la ministre de la culture et de la communication sur la vocation régionale de la chaîne de télévision France 3 (JO du 8 novembre 2012) ;

Présentation du rapport au nom de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication lors de la discussion de la proposition de loi tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles (séance du 21 février 2012) ;

Présentation du rapport pour avis au nom de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication lors de la discussion sur la mission « Sport » du projet de loi de finances pour 2012 (séance du 3 décembre 2011) ;

Education, jeunesse et vie associative

Intervention lors de la discussion du projet de loi portant création des emplois d'avenir (séance du 25 septembre 2012) ;

Question écrite au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation des centres de vacances (JO du 12 avril 2012) ;

Question écrite à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'augmentation des enfants en danger et des placements (JO du 19 avril 2012) ;

La lutte contre le dopage : un enjeu de politique publique majeur

Le 21 février 2012, j'ai fait adopter en séance publique au Sénat un amendement mettant en place le profil biologique pour les sportifs de haut niveau, les espoirs et l'ensemble des professionnels à compter du 1er juillet 2013. Cette disposition a été votée à l'unanimité des sénateurs. Il s'agit en réalité d'établir un « passeport » biologique des sportifs concernés, cela grâce à des prélèvements urinaires et sanguins. Cela permettra à terme à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) de mesurer l'évolution des différents paramètres suivis, et ainsi de démontrer, le cas échéant, des irrégularités.

Avec l'instauration de ce système, la France se donne les moyens de redevenir un modèle en matière de lutte anti-dopage. Je soulignerai que le coût de cette mesure est en fait relativement faible, la plupart des prélèvements nécessaires au travail de l'AFLD ayant déjà été effectués au préalable et conservés dans des laboratoires. Jusqu'à la mise en place du profilage biologique, un comité de suivi et de préfiguration se réunira très régulièrement pour établir un protocole strict et empêcher ainsi autant que possible que les tricheurs passent entre les mailles du filet. J'ai été désigné pour siéger au sein de ce comité, qui a commencé ses travaux en décembre ; ils s'étaleront sur plusieurs mois.



Visite du laboratoire de l'Agence française de lutte contre le dopage - Photo Sénat

La France sera seulement le troisième pays en Europe à mettre en place un tel système. Il est urgent que nos voisins, que ce soit sur ce continent ou sur d'autres, relèvent eux aussi le défi. Les compétitions sont, bien souvent, internationales : les règlements doivent donc l'être de plus en plus. Espérons qu'à l'avenir nous saurons empêcher des scandales comme ceux, trop nombreux, qu'a connus le Tour de France.

L'explosion du « système Armstrong », du nom de l'ancien champion cycliste américain, montre que le sport professionnel est allé trop loin. Car les enjeux ne sont pas seulement sportifs, ils sont aussi économiques, sanitaires, sociaux, sécuritaires (les trafics de produits dopants relèvent de réseaux très opaques). **C'est pour cela que j'ai obtenu, au Sénat, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'efficacité de la lutte contre le dopage ; j'en serai le rapporteur.**

Cela permettra de montrer comment un tel système de tricherie organisé a pu voir le jour et subsister aussi longtemps, tout en posant la question des moyens à se donner pour améliorer la lutte anti-dopage.

Création des emplois d'avenir professeur : la jeunesse au service d'une République plus diverse

Le Sénat a adopté le 25 septembre dernier le projet loi portant création des emplois d'avenir. Quelques semaines plus tard, le décret d'application était signé, permettant ainsi la mise en place rapide d'un des engagements du Président François Hollande. 150.000 emplois d'avenir seront créés d'ici 2014, permettant ainsi à des jeunes de 16 à 25 ans non diplômés d'entrer sur le marché de l'emploi. Les embauches se font essentiellement à plein temps et sur une durée de trois ans. Avec cette mesure, beaucoup de jeunes vont pouvoir se resocialiser via l'accomplissement de fonctions collectives.



Parallèlement, la loi instaure des « emplois d'avenir professeur ». Il s'agit pour l'Éducation nationale de susciter de nouvelles vocations, alors que notre pays manque clairement

d'enseignants. Avec la loi sur les emplois d'avenir, les collèges et lycées peuvent proposer un poste aux étudiants modestes désireux de devenir enseignants. Sont visés prioritairement les étudiants boursiers issus des zones urbaines sensibles mais aussi des zones de revitalisation rurale, dont la Creuse dans son intégralité. En intervenant en séance au Sénat au cours de l'examen du texte, j'ai rappelé qu'en effet exclusions sociale et territoriale allaient souvent de pair.

Les contrats d'emploi d'avenir professeur sont signés pour une durée de 12 mois renouvelable, avec une durée totale maximale de 36 mois. L'étudiant bénéficiaire doit s'engager à poursuivre sa formation supérieure et à se présenter au concours de recrutement des enseignants. Il reçoit pendant toute la durée de son contrat un revenu net mensuel d'environ 900 euros.

Alors qu'il existe un écart de plus en plus important entre les origines sociales des enseignants et la composition de la société, il était urgent de redonner aux jeunes de condition plus modeste toutes les chances d'entrer dans l'Éducation nationale, et de promouvoir ainsi une République plus méritocratique.

18.000 emplois d'avenir professeur vont être mis en place d'ici 2015. C'est grâce à des politiques volontaristes de ce type que l'on peut espérer sortir renforcés de la violente crise économique et sociale qui s'abat sur l'Europe. Le Gouvernement et le Parlement ont bien compris que l'éducation et la jeunesse devaient aujourd'hui être des priorités absolues.

Des actions collectives pour nos territoires

Le Sénat amorce le nouvel acte de la décentralisation

Dès son entrée en fonction en septembre 2011, le premier Président socialiste du Sénat, Jean-Pierre BEL, a eu à cœur de redonner la parole aux collectivités territoriales et aux élus. Pour ce faire, il a organisé les États généraux de la démocratie territoriale dans le but de restaurer le dialogue avec les territoires et de mettre ainsi un terme au profond malaise qui s'y était installé ces dernières années du fait de la mise en œuvre de réformes destructrices.



Michel VERGNIER, Renée NICOUX, Jean-Jacques LOZACH et Philippe NUCHO, Secrétaire Général de la Préfecture, lors de la rencontre du 15 septembre avec les élus creusois à Guéret.

De décembre 2011 à mars 2012, une large consultation nationale a été lancée à travers la diffusion d'un questionnaire à l'attention de tous les élus de France. Cette démarche a été complétée par l'organisation de rencontres départementales sur l'ensemble du territoire au cours du mois de septembre afin de recueillir au mieux les attentes des élus locaux. C'est ainsi que nous avons organisé, conjointement avec Michel VERGNIER, une réunion avec les élus creusois le 15 septembre dernier à Guéret.

Pour clôturer cette démarche participative, le Sénat a organisé une rencontre nationale les 4 et 5 octobre 2012 à Paris. Ce fut l'occasion de voir converger sur la capitale plus de 500 élus de la France entière dont la seule aspiration était d'œuvrer pour nos territoires. A cette occasion, le Président de la République, François Hollande, a prononcé un discours fort dans lequel il a rappelé sa conception ambitieuse d'une France décentralisée.

DONNER AUX COLLECTIVITÉS LES MOYENS DE FAVORISER LA CROISSANCE

L'accès aux prêts pour le financement des investissements des collectivités étant de plus en plus difficile, les élus souhaitent la mise en place rapide, par l'État, de solutions alternatives de financement.

RENFORCER LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux marquent leur attachement au principe de gratuité des mandats. Néanmoins, ils soulignent qu'une protection matérielle et financière devrait être apportée aux titulaires de mandats locaux afin de permettre à tous les citoyens de s'impliquer dans la vie politique locale.

Les États généraux de la démocratie territoriale ont été un franc succès, preuve s'il en fallait, du dynamisme et du volontarisme des élus locaux. Plus de 20.000 d'entre-eux ont en effet répondu aux questionnaires et les rencontres départementales ont connu une forte affluence. Les conclusions de ces travaux ont bien évidemment un objectif : alimenter le futur projet de loi de décentralisation, promis par le Président de la République. Cette réforme tant attendue sera très certainement présentée en Conseil des ministres dans le courant du premier semestre 2013.

Néanmoins, le Président du Sénat a d'ores et déjà souhaité traduire en termes législatifs certains enseignements de cette consultation nationale. Ainsi, deux propositions de loi ont été examinées et adoptées au Sénat dès le mois de janvier 2013. La première vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat afin qu'ils puissent accomplir au mieux leur mission d'intérêt général. La seconde porte création d'une Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales afin de lutter contre l'inflation législative et œuvrer pour la stabilité réglementaire.

Ces deux textes viennent répondre pragmatiquement à certaines attentes formulées par les élus lors des États généraux. Ce sont des avancées significatives dans le sens d'une modernisation du travail de l'élu. Ils constituent la première étape d'un nouvel acte de la décentralisation que nous appelons tous de nos vœux et qui se concrétisera dans le courant de l'année 2013 !

La participation des sénateurs à l'élaboration des lois

Un des rôles principaux des parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs, est de participer à l'élaboration de la loi, cela notamment en déposant des propositions de lois (tandis que le Gouvernement dépose des projets de lois). Pour avoir le plus d'impact possible, il est préférable que ces textes soient signés par plusieurs parlementaires : nous avons ainsi soutenu au cours des derniers mois plusieurs initiatives de nos collègues du groupe socialiste.

Parmi les textes listés ci-dessous, un certain nombre ont été votés par la majorité du Sénat et sont devenus ou deviendront bientôt des lois de la République. Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer les sujets qui pourraient vous interpeller.

PROPOSITIONS DE LOIS OU DE RÉOLUTIONS COSIGNÉES PAR RENÉE NICOUX ET JEAN-JACQUES LOZACH

- Proposition de loi relative à la prorogation du mécanisme de l'éco-participation répercutée à l'identique et affichée pour les équipements électriques et électroniques ménagers ;
- Proposition de loi portant réforme de la biologie médicale ;
- Proposition de loi visant à faciliter l'exercice des mandats locaux ;
- Proposition de loi visant à verser les allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire au service d'aide à l'enfance lorsque l'enfant a été confié à ce service par décision du juge ;
- Proposition de loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;
- Proposition de loi relative à l'assistance médicalisée pour mourir ;
- Proposition de loi visant à abroger la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire ;
- Proposition de résolution relative à l'application de certaines dispositions de la loi du 9 juillet 2010, concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;
- Proposition de loi instituant une « Journée nationale de recueillement et

RÉFORMER LES FINANCES LOCALES

Les inquiétudes liées à l'évolution des ressources financières des collectivités sont majeures. Les élus soulignent l'importance de disposer d'une visibilité budgétaire suffisante. Pour ce faire, ils évoquent la nécessité de maintenir un lien entre les ressources fiscales et le territoire, de disposer d'un panier de ressources diversifié et de bénéficier de ressources dynamiques.

REDÉFINIR LES MODES DE SCRUTIN LOCAUX

Si le consensus autour du mode de scrutin régional est établi, les modes de scrutin cantonal et municipal soulèvent des interrogations : non respect de la parité pour le premier, remise en cause du principe du panachage pour le second. En somme, une réflexion devra nécessairement être menée sur ces sujets.

Les grands enseignements des États généraux de la démocratie territoriale :

RENFORCER LE DIALOGUE ET LA CONFIANCE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

Les élus locaux considèrent que cette confiance repose avant tout sur la stabilité réglementaire et le respect des engagements pris, notamment en matière financière. Pour établir un dialogue constructif et serein, ils recommandent la création d'une instance permanente de concertation qui pourrait prendre la forme d'un Haut conseil des territoires rassemblant plusieurs instances existantes.

RÉDUIRE LE FLUX NORMATIF

La complexité et l'empilement des normes sont des critiques récurrentes des élus locaux. Il en résulte plusieurs demandes : un renforcement des pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes, une plus grande association des élus locaux à l'élaboration des normes et un assouplissement dans leur application.

MIEUX COORDONNER L'ACTION ENTRE LES COLLECTIVITÉS

Les élus souhaitent la mise en place d'un cadre contractuel entre la région, les départements et les intercommunalités afin de pouvoir organiser et mettre au point un véritable projet de territoire où chaque échelon connaîtrait ses compétences. La désignation d'un chef de file pour les compétences partagées apparaîtrait par exemple nécessaire.

SOUTENIR LES SERVICES PUBLICS

Le maintien des services publics dans les collectivités les plus fragiles est bien évidemment une demande expresse des élus. Ils appellent l'État à mener une action volontariste pour protéger les citoyens. Les élus ruraux révèlent que leurs moyens sont insuffisants pour réaliser des investissements dans de nouvelles infrastructures, comme les réseaux à haut débit.

INNOVER

Le nécessaire renforcement des libertés locales doit conduire le législateur à doter les collectivités d'outils leur permettant d'adapter l'action publique aux spécificités de leurs territoires. Deux propositions principales ont été formulées en ce sens : assouplir le droit à l'expérimentation et mettre en place un pouvoir réglementaire local.

CLARIFIER LES COMPÉTENCES

Les élus locaux veulent une meilleure coordination des politiques publiques menées par différents acteurs sur un même territoire. Ils appellent l'État à se concentrer sur ses compétences stratégiques et régaliennes et plaident pour un renforcement des « blocs de compétences », afin que la vocation de chaque échelon de collectivité soit clairement identifiée par les citoyens.

Pour la **défense** du **POLLT**

La récente publication d'un courrier du Directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer adressé aux membres du Comité des Financeurs du projet LGV Limoges-Poitiers, a suscité une très grande émotion, voire la colère des élus et de la population creusoise.

Au prétexte d'un taux de rentabilité trop faible du projet de LGV, il est proposé de diminuer la fréquence sur l'axe POLLT (Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse), de réduire l'offre de service sur cette ligne, en ramenant le trafic de sept à quatre allers-retours quotidiens entre Paris et Toulouse (contre 11 actuellement), ce qui signifierait, à n'en pas douter, aucun arrêt de ces trains en gare de la Souterraine.

La proposition qui consiste à demander aux élus des collectivités du Comité des financeurs de siphonner la ligne POLLT pour accroître l'affichage d'un hypothétique taux de rentabilité sur un tronçon LGV qui ne desservira qu'imparfaitement un nombre important de territoires est totalement inacceptable.

Comme l'indique le Président de l'association « Urgence POLT », que nous soutenons, « toute nouvelle ligne, fut-elle LGV, doit être conçue pour permettre le renforcement du réseau classique. Or, le courrier précité (...) fait exactement l'inverse : il oppose, nourrit une concurrence, isole le POLT et sonne le glas de son statut national ».

Depuis 2009, les Maires de Creuse ont adopté une position unanime sur ce dossier en manifestant leur opposition à toute dégradation de cette ligne POLLT, fondamentale pour la desserte du Massif Central. Nous connaissons également la position unanime des partis politiques creusois qui va dans le même sens.

Aujourd'hui, l'État présente les deux projets comme étant incompatibles. En donnant à la LGV Limoges-Poitiers un caractère prioritaire sur la ligne POLLT, celle-ci deviendra une ligne secondaire. C'est le principe du rabattement par TER pour la Creuse, l'Indre, la Corrèze et le Lot qui serait mis en place avec la suppression, à terme, des trains grandes lignes sur

l'axe Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse, ce qui est inacceptable pour toute la population d'un territoire rural tel que le nôtre.

L'indignation des Creusois devant une décision qui tend à sacrifier la ligne POLLT, reconnue d'équilibre du territoire est légitime. Le courrier du Directeur des Infrastructures, des Transports et de la Mer, ne respecte pas, par le choix qu'il fait de s'adresser uniquement au comité des financeurs, l'avis de toutes les autres collectivités, beaucoup plus nombreuses pour qui la ligne historique Toulouse-Paris est une véritable ligne d'aménagement du territoire indispensable à leur développement. Tous sont unanimes pour dire que le service à la population doit prévaloir sur le seul souci de rentabilité.

La conception que nous défendons du service public ferroviaire est à l'opposé de celle qui consiste à sacrifier une ligne de 712 kilomètres, véritable colonne vertébrale de la France dont nous avons plus que jamais besoin.

Un combat pour la défense des intérêts creusois est engagé et doit se poursuivre.



Les parlementaires Creusois ont adressé un courrier au Ministère en février dernier ; ils participaient au rassemblement de 400 élus le 9 Mars à la Souterraine.

Nous invitons les Creusois à se mobiliser à nos côtés pour la défense de la ligne Creuse-Paris.

La **Creuse**
au **Sénat**

LETTRE D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°3 - FÉVRIER 2013

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION
Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH

CRÉATION GRAPHIQUE
Sébastien de Jésus Correia

RÉDACTION ET MISE EN PAGE
les collaborateurs des parlementaires

IMPRESSION
AGI Imprimeur - La Souterraine

PHOTOS
Photos Sénat et DR
L'Echo (hommage aux gendarmes)

Tiré à 4500 exemplaires
Périodicité annuelle
I.S.S.N. 2114-4052
Dépôt légal en cours.

Des sénateurs **actifs à Paris** et **présents sur le terrain**



Avec François Hollande
Guéret, février 2012.



Visite en Creuse de Benoît HAMON,
Ministre délégué à l'économie sociale et
solidaire et à la consommation
Novembre 2012



Inauguration de plusieurs commandes
publiques de tapisseries et
visite d'un tissage en cours
Felletin et Aubusson, septembre 2012.



Inauguration du mur de soutènement
du cimetière réalisé avec une technique
utilisant des matériaux locaux
Croze, décembre 2012.



Hommage national aux militaires
de la gendarmerie décédés,
victimes du devoir.
Guéret, février 2013.

Comment **contacter** VOS **sénateurs** ?

■ Renée NICOUX

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

64 rue Louis Laroche - 23000 GUÉRET

Tél. 05 55 51 00 00

Courriel r.nicoux@senat.fr

Site web www.reneenicoux.fr

■ Jean-Jacques LOZACH

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2 Rue Zizim - 23400 BOURGANEUF

Tél. 05 55 64 14 19

Courriel jj.lozach@senat.fr

